



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 48	Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 48	Nombre de délégués : - présents : 40 - représentés : 7 TOTAL 47
--	---	---

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGENSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe M. Joseph GLADY, Adjoint. - M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> - Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de HEILIGENBERG :</i> M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHERRMANNE, Cons. Mun. M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de HEILIGENBERG :</i> M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHERRMANNE, Cons. Mun. M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SEYFRITZ
Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. Pascal BAUER	ayant donné procuration à Mme Sylvie ROECK
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Stéphanie SAOULIAK	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Installation de Monsieur ROLAND JOST, en qualité de membre de la commune de DORLSHEIM au Conseil Communautaire, en remplacement de Monsieur VINCENT GOESEL, démissionnaire
- 1.2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.3. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 5 mars 2026
- 1.4. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 16 avril 2026
- 1.5. Représentation de la Communauté de Communes auprès d'organismes extérieurs
 - 1.5.1. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig (P.E.T.R.)
 - 1.5.2. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (S.D.E.A.)
 - 1.5.3. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
 - 1.5.4. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à la Société Intercommunale de Construction de MOLSHEIM et Environs « Le Foyer de la Basse-Bruche»
 - 1.5.5. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK
 - 1.5.6. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
 - 1.5.7. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Communes au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de MOLSHEIM-Portes de ROSHEIM
 - 1.5.8. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOSHEIM, MUTZIG et Environs
 - 1.5.9. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig
 - 1.5.10. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier Alsace (E.P.F.)
 - 1.5.11. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (C.D.A.C.)
 - 1.5.12. Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique d'Alsace (A.P.R.O.N.A.)
- 1.6. Constitution de la commission d'appel d'offres

2. FINANCES ET BUDGET

PLATEFORME MUTUALISEE « ALSACE MARCHES PUBLICS » : MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

3. DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MONSIEUR ROLAND JOST, EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE DE DORLISHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR VINCENT GOESEL, DEMISSIONNAIRE

N° 26-46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;

VU les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

VU la lettre de Monsieur Vincent GOESEL, Conseiller Municipal de la Commune de DORLISHEIM, démissionnant de ses fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes ;

VU les articles L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.273-10 du Code Electoral ;

CONSIDERANT que le siège devenu ainsi vacant, est dévolu à Monsieur Roland JOST, Conseiller Municipal de la Commune de DORLISHEIM ;

déclare

Monsieur Roland JOST

Conseiller Municipal de la Commune de DORLISHEIM

Né le 8 mars 1965 à MOLSHEIM

Domicilié à DORLISHEIM, 6 rue des Remparts,

installé en qualité de délégué de la Commune de DORLISHEIM au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en remplacement de Monsieur Vincent GOESEL, démissionnaire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 26-47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale selon l'article L.5211-1 du même Code, relatifs à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Madame Nathalie EBENER, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 30 avril 2026.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PLENIERE DU 5 MARS 2026

N° 26-48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 5 mars 2026, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 30 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 19 ABSTENTIONS
approuve

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 5 mars 2026, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PLENIERE DU 16 AVRIL 2026

N° 26-49

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 16 avril 2026, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 30 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

approuve
à l'unanimité

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 16 avril 2026, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS : MODALITES DEROGATOIRES DE DESIGNATION DES
DELEGUES**

N° 26-50

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de désignation des représentants auprès d'organismes extérieurs ;

CONFORMEMENT à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5711-1 , et dont la Communauté de Communes est membre.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE-
MOSSIG (P.E.T.R.)**

N° 26-51

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article 8 du projet de Statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig (P.E.T.R.) disposant notamment que le P.E.T.R. est administré par un Comité Syndical, composé de 56 membres assurant la représentativité des Communautés de Communes membres, dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun des membres, comme suit :

- Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : 15 membres titulaires
- Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG : 26 membres titulaires
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 15 membres titulaires

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 26 membres représentant la Communauté de Communes au Comité Syndical du P.E.T.R. ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5741-1 et suivants ;

VU subsidiairement sa délibération N° 26-50 de ce jour décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- **Monsieur Romain KIEHL**, Conseiller Municipal d'ALTORF,
- **Monsieur Pascal GEHIN**, Maire d'AVOLSHEIM,
- **Madame Laetitia MARTZ**, Maire de DACHSTEIN,
- **Madame Marie-Reine FISCHER**, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
- **Monsieur Pascal BAUER**, Maire de DORLISHEIM,
- **Madame Catherine DAPP-MATTER**, Conseillère Municipale de DORLISHEIM,
- **Monsieur Julien HAEGY**, Maire de DUPPIGHEIM,
- **Monsieur Alexandre DENISTY**, Maire de DUTTLENHEIM,
- **Madame Orianne MULLER**, Conseillère Municipale de DUTTLENHEIM,
- **Monsieur Denis TOURNEMAINE**, Maire d'ERGERSHEIM,
- **Monsieur Thibaut SCHAEFFER**, Conseiller Municipal d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- **Monsieur Pierre THIELEN**, Maire de GRESSWILLER,
- **Monsieur Guy ERNST**, Maire de HEILIGENBERG,
- **Monsieur Laurent FURST**, Maire de MOLSHEIM,
- **Madame Chantal JEANPERT**, Adjointe au Maire de MOLSHEIM,
- **Madame Sylvie TETERYCZ**, Adjointe au Maire de MOLSHEIM,
- **Madame Typhaine LEFORT**, Conseillère Municipale de MOLSHEIM,
- **Monsieur Gilbert STECK**, Adjoint au Maire de MOLSHEIM,
- **Madame Caroline PFISTER**, Maire de MUTZIG,
- **Monsieur Marc DECKERT**, Adjoint au Maire de MUTZIG,
- **Monsieur Guy-Michel WEISS**, Adjoint au Maire de MUTZIG,
- **Madame Marielle HELLBOURG**, Maire de NIEDERHASLACH,
- **Monsieur Jean BIEHLER**, Maire d'OBERHASLACH,
- **Monsieur Alain VON WIEDNER**, Maire de SOULTZ-LES-BAINS,
- **Monsieur Alexandre GONCALVES**, Maire de STILL,
- **Monsieur René SIEBERING**, Adjoint au Maire de WOLXHEIM,

pour représenter la Communauté de Communes au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (S.D.E.A.)

N° 26-52

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les statuts du S.D.E.A. et les annexes associées ;

CONSIDERANT ainsi que la Communauté de Communes est représentée au S.D.E.A., comme suit :

- 1° En tant que membre intégré, par **24 délégués** disposant d'autant de voix, selon la représentation suivante : 1 délégué par commune et par tranche de 3.000 habitants.
Parmi ces délégués, **1 représentant** à la Commission Permanente siègera également au Conseil d'Administration et au Conseil Territorial.
- 2° En tant que membre partiellement intégré, par **14 délégués** disposant d'autant de voix pour les compétences eau potable et assainissement

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les membres représentant la Communauté de Communes au S.D.E.A. ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5741-1 et suivants ;

VU subsidiairement sa délibération N° 26-50 de ce jour décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- d'une part, **pour la compétence « grand cycle de l'eau »**, les délégués suivants en tant que représentant de la Communauté de Communes au S.D.E.A. :

- ↳ *Madame Laurence SUILLEROT, Conseillère Municipale de ALTORF*
- ↳ *Monsieur Pascal GEHIN, Maire d'AVOLSHEIM*
- ↳ *Madame Natalie MARTIN, Adjointe au Maire de DACHSTEIN*
- ↳ *Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
- ↳ *Madame Sabah GAG, Conseillère Municipale de DORLSHEIM*
- ↳ *Monsieur François WUNDERLICH, Conseiller Municipal de DUPPIGHEIM*
- ↳ *Monsieur Grégoire HUET, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM*
- ↳ *Monsieur Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM*
- ↳ *Monsieur Jean-Claude MAGER, Adjoint au Maire d'ERGERSHEIM*
- ↳ *Monsieur Matthieu DIETRICH, Conseiller Municipal d'ERNOLSHEIM-BRUCHE*
- ↳ *Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER*
- ↳ *Monsieur Jean-François SCHNEIDER, Adjoint au Maire de HEILIGENBERG*
- ↳ *Monsieur Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM*
- ↳ *Monsieur Gilbert STECK, Adjoint au Maire de MOLSHEIM*
- ↳ *Monsieur Pascal SCHULTZ, Conseiller Municipal de MOLSHEIM*

- ↳ Madame Amélie TUSHA, Conseillère Municipale de MOLSHEIM
 - ↳ Monsieur Adrien MADRZAK, Conseiller Municipal de MUTZIG
 - ↳ Monsieur Luc LAPP, Adjoint au Maire de MUTZIG
 - ↳ Monsieur Jacky WEINMANN, Conseiller Municipal de MUTZIG
 - ↳ Monsieur Christophe HEILIGENSTEIN, Adjoint au Maire de NIEDERHASLACH
 - ↳ Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
 - ↳ Monsieur Nicolas WEBER, Adjoint au Maire de SOULTZ-LES-BAINS
 - ↳ Monsieur Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
 - ↳ Monsieur Jean-Michel SIMON, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
- d'autre part, Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER, en tant que représentant de la Communauté de Communes à la Commission Permanente, au Conseil d'Administration et au Conseil Territorial du S.D.E.A.
- par ailleurs, **pour les compétences « eau potable » et « assainissement »**, les délégués suivants en tant que représentant de la Communauté de Communes au S.D.E.A. :
- ↳ Madame Natalie MARTIN, Adjointe au Maire de DACHSTEIN
 - ↳ Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
 - ↳ Madame Sabah GAG, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
 - ↳ Monsieur François WUNDERLICH, Conseiller Municipal de DUPPIGHEIM
 - ↳ Monsieur Grégoire HUET, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,
 - ↳ Monsieur Jean-Claude MAGER, Adjoint au Maire d'ERGERSHEIM
 - ↳ Monsieur Matthieu DIETRICH, Conseiller Municipal de ERNOLSHEIM-BRUCHE
 - ↳ Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
 - ↳ Monsieur Jean-François SCHNEIDER, Adjoint au Maire de HEILIGENBERG
 - ↳ Monsieur Gilbert STECK, Adjoint au Maire de MOLSHEIM
 - ↳ Monsieur Jacky WEINMANN, Conseiller Municipal de MUTZIG
 - ↳ Monsieur Christophe HEILIGENSTEIN, Adjoint au Maire de NIEDERHASLACH
 - ↳ Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
 - ↳ Monsieur Alexandre GONCALVES, Maire de STILL

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N° 26-53

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article 16 alinéa 1 des Statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG disposant que « l'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux collèges :

✘ Le premier collège constitué de :

→ 6 membres représentant les élus de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, désignés par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat

✘ Le deuxième collège constitué de :

→ 6 membres représentant les professionnels du secteur touristique, élus en son sein par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour trois ans à bulletin secret

→ 6 membres représentant les Associations et les personnes physiques, élus en son sein par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour trois ans à bulletin secret »

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 6 membres représentant la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de cette association ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- *Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH*
- *Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER*
- *Madame Stéphanie SAOULIAK, Conseillère Municipale de MUTZIG*
- *Monsieur Martial HELLER, Adjoint au Maire de MOLSHEIM*
- *Monsieur Laurent JUSZCZAK, Conseiller Municipal de DINSHEIM/BRUCHE*
- *Madame Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH*

pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

OBJET : LOGEMENT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CONSTRUCTION DE MOLSHEIM ET ENVIRONS « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE »

N° 26-54

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU ses délibérations N° 09-117 du 16 décembre 2009 et N° 10-29 du 30 mars 2010, acceptant la cession au profit de la Communauté de Communes des 16 parts sociales détenues par la Société HEINEKEN au sein de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

CONSIDERANT que suite à sa délibération N° 12-98 du 28 septembre 2012 et aux termes de sa délibération N° 13-22 du 12 avril 2013, la Communauté de Communes sera détentrice de 181 parts sociales de cette S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

VU les statuts de cet organisme adoptés lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2012, prévoyant la représentation de chaque actionnaire par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner le membre titulaire et son suppléant représentant la Communauté de Communes au Comité de Direction de la Société Intercommunale de Construction de MOLSHEIM et Environs « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

⇒ *Monsieur Guy ERNST, en tant que membre titulaire,*

⇒ *Monsieur Claudio FAZIO, en tant que membre suppléant,*

pour représenter la Communauté de Communes au Comité de Direction de la Société Intercommunale de Construction de MOLSHEIM et Environs « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE ».

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DE MOLSHEIM-SCHIRMECK

N° 26-55

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2007 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de MOLSHEIM-SCHIRMECK ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 2 membres titulaires et leurs suppléants représentant la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de MOLSHEIM-SCHIRMECK ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

désigne

- en tant que membres titulaires :
- *Madame Sandrine HIMBERT, Adjointe au Maire de GRESSWILLER*
 - *Madame Stéphanie SAOULIAK, Conseillère Municipale de MUTZIG*
- en tant que membres suppléants :
- *Madame Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH*
 - *Monsieur Laurent FARON, Adjoint au Maire de NIEDERHASLACH*

pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de MOLSHEIM-SCHIRMECK.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

N° 26-56

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 11-98 du 21 décembre 2011 décidant d'adhérer au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet de bénéficier corrélativement de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;

CONSIDERANT que chaque Collectivité membre est représentée au C.N.A.S. par un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents ;

CONSIDERANT que le représentant des élus est désigné par le Conseil Communautaire, parmi ses membres ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner le membre représentant la Communauté de Communes auprès du Comité National d'Action Sociale ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Monsieur Sébastien CLEMENT, Maire de ERNOLSHEIM-BRUCHE, en tant que délégué locale des élus représentant la Communauté de Communes auprès du Comité National d'Action Sociale.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MOLSHEIM-PORTES DE ROSHEIM

N° 26-57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est représentée par un délégué au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de MOLSHEIM-Portes de ROSHEIM ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner le membre représentant la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de MOLSHEIM-Portes de ROSHEIM ;

VU les articles R.6143-1 et suivants du Code de Santé Publique ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Madame Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM, en tant que représentante de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de MOLSHEIM-Portes de ROSHEIM.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM, MUTZIG ET ENVIRONS (SMICTOMME)

N° 26-58

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU ainsi l'alinéa 2 de l'article 7 des Statuts du SMICTOMME disposant que « *Chaque Communauté de Communes membre dispose d'un nombre de siège égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution, à savoir deux délégués par commune membre* » ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 36 membres représentant la Communauté de Communes au Comité Syndical du SMICTOMME ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5741-1 et suivants ;

VU subsidiairement sa délibération N° 26-50 de ce jour décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- Monsieur Olivier MEYFROIDT, Conseiller Municipal d'ALTORF
- Madame Carine MEHL, Conseillère Municipale d'ALTORF
- Monsieur Etienne STROH, Adjoint au Maire d'AVOLSHEIM
- Madame Ysaline LETT, Adjointe au Maire d'AVOLSHEIM
- Madame Corinne DAUCHART, Conseillère Municipale de DACHSTEIN
- Monsieur Georges KUNTZ, Conseiller Municipal de DACHSTEIN
- Monsieur Claude ROUX, Adjoint au Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE
- Monsieur Geoffrey GODIÉ, Conseiller Municipal de DINSHEIM-sur-BRUCHE
- Madame Catherine DAPP-MATTER, , Conseillère Municipale de DORLISHEIM
- Monsieur Adrien LACROIX, Conseiller Municipal de DORLISHEIM
- Madame Nathalie HUMMEL, Conseillère Municipale de DUPPIGHEIM
- Monsieur Stéphane HOFFER, Conseiller Municipal de DUPPIGHEIM
- Madame Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI, Conseillère Municipale de DUTTLENHEIM
- Monsieur Sylvain METZ, Adjoint au Maire de DUTTLENHEIM
- Monsieur Jean-Claude MAGER, Adjoint au Maire d'ERGERSHEIM
- Madame Olivia LORENTZ, Conseillère Municipale d'ERGERSHEIM
- Monsieur Jean-Marc KLEIN, Adjoint au Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- Monsieur Matthieu FINKLER, Conseiller Municipal d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- Monsieur Martin KLOTZ, Adjoint au Maire de GRESSWILLER
- Monsieur Dominique ERNENWEIN, Adjoint au Maire de GRESSWILLER
- Madame Christine METZLER, Conseillère Municipale d'HEILIGENBERG
- Madame Martine QUIRIN, Adjointe au Maire d'HEILIGENBERG
- Monsieur Gilbert STECK, Adjoint au Maire de MOLSHEIM
- Monsieur Yann-Loïc DERUWEZ, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
- Monsieur Arnaud THIEBAUT Conseiller Municipal de MUTZIG
- Monsieur Jacky WEINMANN, Conseiller Municipal de MUTZIG
- Monsieur Laurent FARON, Adjoint au Maire de NIEDERHASLACH

- Monsieur FATIH DURMAZER, Conseiller Municipal de NIEDERHASLACH
- Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
- Madame Rachel LE GUERER-VERGER, Adjointe au Maire d'OBERHASLACH
- Madame Charlotte GANGLOFF, Adjointe au Maire de SOULTZ-LES-BAINS
- Monsieur Olivier SAINT-JOURS, Conseiller Municipal de SOULTZ-LES-BAINS
- Monsieur Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
- Monsieur Bruno HELBERT, Conseiller Municipal de STILL
- Monsieur René SIEBERING, Adjoint au Maire de WOLXHEIM
- Madame Marcelle STEIDEL, Conseillère Municipale de WOLXHEIM

en qualité de délégués de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

N° 26-59

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig disposant que « *Le Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig est administré par un comité syndical, composé de 21 délégués, désignés par ses membre adhérents, en leur sein et par délibération, à raison de :*

- *7 délégués pour la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig*
- *7 délégués pour l'Eurométropole de Strasbourg*
- *7 délégués pour le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle »*

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 7 membres représentant la Communauté de Communes au Comité Syndical de ce Syndicat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5741-1 et suivants ;

VU subsidiairement sa délibération N° 26-50 de ce jour décidant de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- *Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER*
- *Madame Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM*
- *Madame Caroline PFISTER, Maire de MUTZIG*
- *Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM*
- *Monsieur Denis TOURNEMAINE, Maire d'ERGERSHEIM*
- *Monsieur Alexandre GONCALVES, Maire de STILL*
- *Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE*

pour représenter la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (E.P.F.)

N° 26-60

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;
- VU** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;
- VU** sa délibération N° 19-84 du 19 décembre 2019 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'E.P.F. d'Alsace, et notamment les articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 2 membres titulaires et leurs suppléants représentant la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- ✓ en tant que délégués titulaires :
 - Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE,

- Monsieur Sébastien CLEMENT, Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ✓ en tant que délégués suppléants :
- Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM,
- Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH,

pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU BAS-RHIN (C.D.A.C.)

N° 26-61

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et son décret d'application N° 2015-165 du 12 février 2015 ;

VU le Code de Commerce et notamment son article L751-2 ;

VU ainsi la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas-Rhin (C.D.A.C.) ;

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne la représentation des élus au sein de cette instance, des situations de cumul sont susceptibles de se présenter ;

CONSIDERANT que le Maire de la Commune d'implantation du projet soumis à la C.D.A.C. ne peut y siéger qu'en qualité de Maire de cette Commune ;

CONSIDERANT dès lors que le Conseil Communautaire est amené à désigner un représentant pour siéger au sein de cette instance en cas de cumul de mandat du Président ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner le membre représentant, le cas échéant, la Communauté de Communes à la C.D.A.C. ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

- *Monsieur Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM*

pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.), en cas de cumul de mandat ou d'empêchement du Président.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE (APRONA)

N° 26-62

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-45 du 30 juin 2022 décidant d'adhérer à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA) ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner le membre titulaire et son suppléant représentant la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'APRONA ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

⇒ *Monsieur Pierre THIELEN, en tant que membre titulaire,*

⇒ *Monsieur Martial HELLER, en tant que membre suppléant,*

pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA).

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

N° 26-63

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU à cet effet, les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il incombe à l'organe délibérant de procéder à la composition de cette instance en conformité avec les textes susvisés ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
procède**

à la constitution de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** dans les conditions suivantes :

Président : L'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service public ou son représentant

Membres titulaires :

- Monsieur Martial HELLER, Adjoint au Maire de MOLSHEIM,
- Monsieur Pascal GEHIN, Maire d'AVOLSHEIM,
- Monsieur Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM,
- Monsieur Denis TOURNEMAINE, Maire d'ERGERSHEIM,
- Monsieur Joseph GLADY, Adjoint au Maire de MUTZIG,

Membres suppléants :

- Madame Nathalie EBENER, Adjointe au Maire d'ERGERSHEIM,
- Madame Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH,
- Madame Catherine STROH, Adjointe au Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- Monsieur Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG,
- Monsieur Jean-Luc WEICKERT, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,

rappelle

qu'outre ces membres à voix délibératives, la Commission est composée de membres à voix consultatives, à savoir :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant du Ministre chargé de la concurrence
- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : PLATEFORME MUTUALISEE « ALSACE MARCHES PUBLICS » ET
DIVERS SERVICES ASSOCIES : MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION**

N° 26-64

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes ;

VU la plate-forme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012 et créée dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et

d'optimiser leurs achats, par la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de STRASBOURG, la Ville de MULHOUSE et MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ;

CONSIDERANT que cette plate-forme permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en pouvant consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les Collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace ;

VU sa délibération N° 17-22 du 30 mars 2017, décidant d'adhérer au Groupement de Commandes en vue de la passation d'un marché portant sur l'achat de prestations de service, afin d'héberger, maintenir et développer la plate-forme mutualisée de dématérialisation des Marchés Publics « Alsace Marchés Publics » :

VU sa délibération N° 17-98 du 12 octobre 2017, approuvant la nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics, désignant le Département du Haut-Rhin coordonnateur du Groupement de Commande à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2019 ;

CONSIDERANT que cette adhésion a été reconduite par décision expresse du Département du Haut-Rhin pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2021 ;

VU sa délibération N° 21-53 du 1^{er} juillet 2021, décidant d'adhérer en tant que membre contributeur, au groupement de commandes constitué entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les autres membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics »,

CONSIDERANT qu'une charte d'utilisation ainsi qu'une convention de groupement de commande définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs ;

CONSIDERANT que cette charte a été mise à jour suite au contrat avec le prestataire informatique assurant l'hébergement et la maintenance de la plateforme, lequel est entré en application à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU ainsi la nouvelle charte d'utilisation des services de la Plateforme Alsace Marchés Publics, diffusée à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 30 avril 2026 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
approuve**

la nouvelle charte fixant les conditions d'utilisation de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics, ainsi que les responsabilités de ses utilisateurs, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

*** * ***